

Compte de résultat	Exercice 01/04/22 - 31/03/23 Durée 12 mois	Exercice 01/04/21 - 31/03/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	177 467 395	159 357 278
VENTES DE MARCHANDISES	173 364 321	155 493 566
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 209 471	2 913 067
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>176 573 793</i>	<i>158 406 633</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	6 804	127 796
REPRISES SUR PROVISIONS	295 301	270 818
TRANSFERTS DE CHARGES	377 262	374 433
AUTRES PRODUITS	214 234	177 598
CHARGES D'EXPLOITATION	166 859 782	149 061 510
ACHAT DE MARCHANDISES	135 961 112	120 861 701
VARIATION DES STOCKS	-390 511	-1 566 595
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	598 455	555 501
VARIATION DES STOCKS	-24 066	-5 474
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	12 050 191	11 087 367
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 973 520	2 074 020
SALAIRES ET TRAITEMENTS	10 625 765	9 980 200
CHARGES SOCIALES	3 328 748	3 126 663
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 388 007	2 602 989
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	66 849	78 145
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	245 900	218 300
AUTRES CHARGES	35 811	48 693
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 607 613	10 295 768
PRODUITS FINANCIERS	1 047 290	2 646 666
PARTICIPATIONS		42 483
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	34 041	14 422
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	943 598	2 541 816
REPRISE DE PROVISIONS	55 189	38 706
TRANSFERES DE CHARGES		
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	14 462	9 239
CHARGES FINANCIERES	293 070	202 610
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	150 792	64 630
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	132 090	125 268
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 188	12 712
RESULTAT FINANCIER	754 220	2 444 057
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	11 361 832	12 739 825

Compte de résultat	Exercice 01/04/22 - 31/03/23 Durée 12 mois	Exercice 01/04/21 - 31/03/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 652	10 075
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 302	3 175
SUR OPERATION EN CAPITAL	51 350	6 900
CHARGES EXCEPTIONNELLES	69 417	100 669
SUR OPERATIONS DE GESTION	653	188
SUR OPERATION EN CAPITAL	48 300	1
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		100 480
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	20 464	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 766	-90 594
PARTICIPATIONS DES SALARIES	2 003 288	2 167 735
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	2 148 327	2 755 607
TOTAL DES PRODUITS	178 568 336	162 014 019
TOTAL DES CHARGES	171 373 885	154 288 131
RESULTAT NET COMPTABLE	7 194 452	7 725 888
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	6 643	1 056

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
M. Olivier DUCATEL
D48D48C61554483...

S.A.S. SODICHAR

Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A.S. SODICHAR

Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023*

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 20 à 25 ans
- Agencements des constructions : 15 ans
- Agencements divers : 6 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 7 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- Mobilier de bureau : 4 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 9 920 actions.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	800 000			800 000
Primes de fusion	34 688			34 688
Réserves	33 693 742	6 723 968		40 417 710
Résultat de l'exercice N-1	7 725 888		7 725 888	
Résultat de l'exercice N		7 194 452		7 194 452
Provisions pour hausse de prix	100 480			100 480
	42 354 798	13 918 420	7 725 888	48 547 329

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	332 200			332 200
Immobilisations corporelles	47 232 863	520 809	200 864	47 552 807
Immobilisations financières - titres	1 862 053	112 500	48 300	1 926 253
Immobilisations financières - créances	1 019 851	29 350	132 482	916 718
	50 446 966	662 658	381 646	50 727 978

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	331 873	327		332 199
Immobilisations corporelles	19 788 581	2 408 145	200 864	21 995 862
	20 120 454	2 408 472	200 864	22 328 061

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	2 212 348
	-	<i>Dégressive</i>	175 660
	-	<i>Exceptionnelle</i>	20 464

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023***Provisions et dépréciations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	100 480			100 480
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	446 300	245 900	218 300	473 900
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	143 071	217 641	132 190	228 522
	689 851	463 541	350 490	802 902
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		312 749	295 301	
- <i>Financier</i>		150 792	55 189	
- <i>Exceptionnel</i>				

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- | | |
|--|---------|
| - montants repris parce qu'utilisés : | 218 300 |
| - montants repris parce que devenus sans objet : | - |

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 228 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 246 k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	916 718	45 246	871 472
Acomptes versés sur commandes	47 345	47 345	
Créances d'exploitation	4 012 288	4 012 288	
Créances diverses	822 998	822 998	
Charges constatées d'avance	244 674	244 674	
	6 044 022	5 172 550	871 472

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023***Dettes – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	26 773	26 773		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	6 835 829	2 549 517	4 069 761	216 551
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	431 836	111 733	320 103	
Avances, acompte reçus sur commandes	38 748	38 748		
Dettes d'exploitation	19 681 221	19 681 221		
Dettes diverses	2 653	2 653		
Produits constatés d'avance				
	27 017 060	22 410 644	4 389 864	216 551

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 26 773

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 2 822 321

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 24 105

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	133 225
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	73 286

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	115 806 512	105 786 058
Drives	27 273 709	26 572 347
Station-service	33 493 572	26 048 227
	176 573 793	158 406 632

Il est réalisé exclusivement en France.

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023***Ventilation de l'effectif moyen**

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	7
Agents de maîtrise	31
Employés	368
	406

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	653	
Cessions d'immobilisations corporelles		2 600
Dotations exceptionnelles pour mise au rebut	20 464	
Rentrées sur créances amorties		2 302
Cessions d'immobilisations financières	48 300	48 750
	69 417	53 652

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	1 007 223
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	996 065
	2 003 288

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère IOD CHARTRES.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023***Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 692 833
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 544 505
	2 148 328

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	540 072
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	539 805

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTE GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 284 283	27 050 000 (*)	25 556 945

(*) Montant d'origine

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 523 480	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023***Engagements retraite**

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce et de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu : 30 % ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible ; agents de maîtrise faible ; employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 875 000 €

Face à cet engagement, la société SODICHAR a souscrit un contrat d'assurance vie auprès de « GAN ASSURANCE », garantissant le remboursement de la totalité des indemnités.

Entreprises liées

	IOD CHARTRES	LAVEZZI
Participations	-	2 500
Dépréciation participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	85 280
Immobilisations financières diverses	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Créances diverses	715 710	93
Charges constatées d'avance	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Autres dettes diverses	-	-
Produits de participation	-	-
Intérêts et produits assimilés divers	2 390	4 253

S.A.S. SODICHAR*Exercice du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023***Filiales et participation à plus de 50 %**

S.A.R.L. LAVEZZI
28 630 BARJOUVILLE
R.C.S. CHARTRES 801 209 248

Capital	2 500
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	312 041
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	2 500
Valeur nette des titres détenus	2 500
Prêts et avances consentis	85 280
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 270 294
Résultat du dernier exercice clos	131 537
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

Certifié Conforme

DocuSigned by:
M. Olivier DUCATEL
D48D48C61554483...

Bilan actif	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	50 727 978	22 328 061	28 399 917	30 326 513
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	332 200	332 199	1	328
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	332 200	332 199	1	328
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 552 807	21 995 862	25 556 945	27 444 282
TERRAINS	8 159 579	1 090 582	7 068 997	7 156 109
CONSTRUCTIONS	28 232 699	11 574 092	16 658 607	18 147 951
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 448 182	7 080 813	1 367 369	1 547 365
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 712 347	2 250 375	461 973	582 828
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				10 029
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 842 971		2 842 971	2 881 904
PARTICIPATIONS	2 500		2 500	2 500
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	85 280		85 280	106 600
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 923 753		1 923 753	1 859 553
PRÊTS	781 449		781 449	863 262
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	49 989		49 989	49 989
ACTIF CIRCULANT	47 866 893	228 522	47 638 372	42 667 575
STOCKS ET EN-COURS	13 962 575	58 074	13 904 501	13 479 627
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	104 161		104 161	80 095
MARCHANDISES	13 858 414	58 074	13 800 340	13 399 532
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	47 345		47 345	62 219
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 012 288	10 215	4 002 073	4 366 022
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 659 930	10 215	1 649 715	1 393 178
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 352 358		2 352 358	2 972 844
CREANCES DIVERSES (3)	822 998		822 998	151 090
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 963 298	160 232	20 803 066	18 265 808
DISPONIBILITES	7 813 716		7 813 716	6 158 216
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	244 674		244 674	184 592
TOTAL GENERAL	98 594 872	22 556 583	76 038 289	72 994 087
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			45 246	69 918
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		48 547 329	42 354 798
CAPITAL		800 000	800 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		34 688	34 688
RESERVES		40 417 710	33 693 742
RESERVE LEGALE		80 000	80 000
AUTRES RESERVES		40 337 710	33 613 742
RESULTAT DE L'EXERCICE		7 194 452	7 725 888
PROVISIONS REGLEMENTEES		100 480	100 480
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		473 900	446 300
PROVISIONS POUR RISQUES		473 900	446 300
DETTE(1)		27 017 060	30 192 990
DETTE FINANCIERE		7 294 438	10 346 813
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		6 862 602	9 666 606
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		431 836	680 206
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES		38 748	17 206
DETTE D'EXPLOITATION		19 681 221	19 826 712
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		12 723 655	12 784 377
DETTE FISCALES ET SOCIALES		6 642 217	6 759 923
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		315 348	282 412
DETTE DIVERSE		2 653	2 259
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		222	
AUTRES DETTES DIVERSES		2 431	2 259
TOTAL GENERAL		76 038 289	72 994 087
(1) Dont à plus d'un an		4 606 415	7 174 449
Dont à moins d'un an		22 410 644	23 018 541
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

M. Olivier DUCATEL

D48D48C61554483...





167, quai Ledru Rollin
72000 LE MANS

T. 02 43 40 76 00
www.cogep.fr

SODICHAR

Société par Actions Simplifiée au capital de 800 000 €

1 Rue des Orvilles

28630 BARJOUVILLE

RCS CHARTRES 326 554 607

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2023

167, quai Ledru Rollin
72000 LE MANS

T. 02 43 40 76 00
www.cogep.fr

SODICHAR

Société par Actions Simplifiée au capital de 800 000 €

1 Rue des Orvilles

28630 BARJOUVILLE

RCS CHARTRES 326 554 607

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2023

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SODICHAR** relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

La note de l'annexe « Stocks » expose les règles et méthodes comptables relative à la comptabilisation et à la valorisation des stocks.

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Mans, le 12 septembre 2023

Pour SOGEC AUDIT

Vincent COETMEUR

Commissaire aux Comptes



sogecAUDIT

Commissariat aux Comptes

SARL au Capital de 10 000€

167 Quai Ledru Rollin - 72000 LE MANS

Tél. 02 43 40 76 00 - Fax 02 43 40 76 29

RC Le Mans 438 422 495 - SIRET 438 422 495 00020

Bilan actif	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois			Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	50 727 978	22 328 061	28 399 917	30 326 513
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	332 200	332 199	1	328
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	332 200	332 199	1	328
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 552 807	21 995 862	25 556 945	27 444 282
TERRAINS	8 159 579	1 090 582	7 068 997	7 156 109
CONSTRUCTIONS	28 232 699	11 574 092	16 658 607	18 147 951
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	8 448 182	7 080 813	1 367 369	1 547 365
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 712 347	2 250 375	461 973	582 828
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				10 029
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 842 971		2 842 971	2 881 904
PARTICIPATIONS	2 500		2 500	2 500
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	85 280		85 280	106 600
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 923 753		1 923 753	1 859 553
PRÊTS	781 449		781 449	863 262
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	49 989		49 989	49 989
ACTIF CIRCULANT	47 866 893	228 522	47 638 372	42 667 575
STOCKS ET EN-COURS	13 962 575	58 074	13 904 501	13 479 627
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	104 161		104 161	80 095
MARCHANDISES	13 858 414	58 074	13 800 340	13 399 532
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	47 345		47 345	62 219
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	4 012 288	10 215	4 002 073	4 366 022
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 659 930	10 215	1 649 715	1 393 178
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 352 358		2 352 358	2 972 844
CREANCES DIVERSES (3)	822 998		822 998	151 090
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 963 298	160 232	20 803 066	18 265 808
DISPONIBILITES	7 813 716		7 813 716	6 158 216
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	244 674		244 674	184 592
TOTAL GENERAL	98 594 872	22 556 583	76 038 289	72 994 087
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			45 246	69 918
(3) Dont à plus d'un an				



Bilan passif	Clôture au 31/03/23 Durée 12 mois	Clôture au 31/03/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES	48 547 329	42 354 798
CAPITAL	800 000	800 000
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	34 688	34 688
RESERVES	40 417 710	33 693 742
RESERVE LEGALE	80 000	80 000
AUTRES RESERVES	40 337 710	33 613 742
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 194 452	7 725 888
PROVISIONS REGLEMENTEES	100 480	100 480
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	473 900	446 300
PROVISIONS POUR RISQUES	473 900	446 300
DETTES(1)	27 017 060	30 192 990
DETTES FINANCIERES	7 294 438	10 346 813
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)	6 862 602	9 666 606
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	431 836	680 206
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES	38 748	17 206
DETTES D'EXPLOITATION	19 681 221	19 826 712
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	12 723 655	12 784 377
DETTES FISCALES ET SOCIALES	6 642 217	6 759 923
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	315 348	282 412
DETTES DIVERSES	2 653	2 259
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	222	
AUTRES DETTES DIVERSES	2 431	2 259
TOTAL GENERAL	76 038 289	72 994 087
(1) Dont à plus d'un an	4 606 415	7 174 449
Dont à moins d'un an	22 410 644	23 018 541
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		

sojeca
AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Compte de résultat	Exercice 01/04/22 - 31/03/23 Durée 12 mois	Exercice 01/04/21 - 31/03/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	177 467 395	159 357 278
VENTES DE MARCHANDISES	173 364 321	155 493 566
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	3 209 471	2 913 067
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>176 573 793</i>	<i>158 406 633</i>
SUBVENTION D'EXPLOITATION	6 804	127 796
REPRISES SUR PROVISIONS	295 301	270 818
TRANSFERTS DE CHARGES	377 262	374 433
AUTRES PRODUITS	214 234	177 598
CHARGES D'EXPLOITATION	166 859 782	149 061 510
ACHAT DE MARCHANDISES	135 961 112	120 861 701
VARIATION DES STOCKS	-390 511	-1 566 595
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	598 455	555 501
VARIATION DES STOCKS	-24 066	-5 474
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	12 050 191	11 087 367
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 973 520	2 074 020
SALAIRES ET TRAITEMENTS	10 625 765	9 980 200
CHARGES SOCIALES	3 328 748	3 126 663
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	2 388 007	2 602 989
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	66 849	78 145
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	245 900	218 300
AUTRES CHARGES	35 811	48 693
RESULTAT D'EXPLOITATION	10 607 613	10 295 768
PRODUITS FINANCIERS	1 047 290	2 646 666
PARTICIPATIONS		42 483
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	34 041	14 422
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	943 598	2 541 816
REPRISE DE PROVISIONS	55 189	38 706
TRANSFERES DE CHARGES		
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	14 462	9 239
CHARGES FINANCIERES	293 070	202 610
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	150 792	64 630
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	132 090	125 268
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	10 188	12 712
RESULTAT FINANCIER	754 220	2 444 057
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	11 361 832	12 739 825

Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/04/22 - 31/03/23	01/04/21 - 31/03/22
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	53 652	10 075
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 302	3 175
SUR OPERATION EN CAPITAL	51 350	6 900
CHARGES EXCEPTIONNELLES	69 417	100 669
SUR OPERATIONS DE GESTION	653	188
SUR OPERATION EN CAPITAL	48 300	1
DOTATIONS AUX PROVISIONS REGLEMENTEES		100 480
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	20 464	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 766	-90 594
PARTICIPATIONS DES SALARIES	2 003 288	2 167 735
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	2 148 327	2 755 607
TOTAL DES PRODUITS	178 568 336	162 014 019
TOTAL DES CHARGES	171 373 885	154 288 131
RESULTAT NET COMPTABLE	7 194 452	7 725 888
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées	6 643	1 056
Charges financières concernant les entreprises liées		


sogec AUDIT
COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 3 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 10 à 20 ans
- Constructions : 20 à 25 ans
- Agencements des constructions : 15 ans
- Agencements divers : 6 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 3 à 7 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 7 ans
- Mobilier de bureau : 4 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 9 920 actions.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	800 000			800 000
Primes de fusion	34 688			34 688
Réserves	33 693 742	6 723 968		40 417 710
Résultat de l'exercice N-1	7 725 888		7 725 888	
Résultat de l'exercice N		7 194 452		7 194 452
Provisions pour hausse de prix	100 480			100 480
	42 354 798	13 918 420	7 725 888	48 547 329

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	332 200			332 200
Immobilisations corporelles	47 232 863	520 809	200 864	47 552 807
Immobilisations financières - titres	1 862 053	112 500	48 300	1 926 253
Immobilisations financières - créances	1 019 851	29 350	132 482	916 718
	50 446 966	662 658	381 646	50 727 978

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	331 873	327		332 199
Immobilisations corporelles	19 788 581	2 408 145	200 864	21 995 862
	20 120 454	2 408 472	200 864	22 328 061

Dont dotation :	- Linéaire	2 212 348
	- Dégressive	175 660
	- Exceptionnelle	20 464

sogeCAUDIT
CURANTS SAKAY JUK COMPTES

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	100 480			100 480
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	446 300	245 900	218 300	473 900
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant	143 071	217 641	132 190	228 522
	689 851	463 541	350 490	802 902
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		312 749	295 301	
- <i>Financier</i>		150 792	55 189	
- <i>Exceptionnel</i>				

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : 218 300
- montants repris parce que devenus sans objet : -

La provision pour risque et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 228 k€. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes mais ce dernier a fait appel. A ce jour, la provision pour risques et charges est donc maintenue.
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 246 k€.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	916 718	45 246	871 472
Acomptes versés sur commandes	47 345	47 345	
Créances d'exploitation	4 012 288	4 012 288	
Créances diverses	822 998	822 998	
Charges constatées d'avance	244 674	244 674	
	6 044 022	5 172 550	871 472



Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	26 773	26 773		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	6 835 829	2 549 517	4 069 761	216 551
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	431 836	111 733	320 103	
Avances, acompte reçus sur commandes	38 748	38 748		
Dettes d'exploitation	19 681 221	19 681 221		
Dettes diverses	2 653	2 653		
Produits constatés d'avance				
	27 017 060	22 410 644	4 389 864	216 551

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 26 773

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 2 822 321

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 24 105

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	133 225
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	73 286

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	115 806 512	105 786 058
Drives	27 273 709	26 572 347
Station-service	33 493 572	26 048 227
	176 573 793	158 406 632

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	7
Agents de maîtrise	31
Employés	368
	406

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	653	
Cessions d'immobilisations corporelles		2 600
Dotations exceptionnelles pour mise au rebut	20 464	
Rentrées sur créances amorties		2 302
Cessions d'immobilisations financières	48 300	48 750
	69 417	53 652

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	1 007 223
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	996 065
	2 003 288

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale (Société Fille)

La société fait partie du groupe d'intégration fiscale de la société mère IOD CHARTRES.

La charge d'impôt comptabilisée est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	2 692 833
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 544 505
	2 148 328

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	540 072
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	539 805

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	DETTE GARANTIES	MONTANTS DES SURETES	V.N.C. BIENS DONNES EN GARANTIE
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 284 283	27 050 000 (*)	25 556 945

(*) Montant d'origine

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 523 480	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce et de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu : 30 % ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible ; agents de maîtrise faible ; employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 875 000 €

Face à cet engagement, la société SODICHAR a souscrit un contrat d'assurance vie auprès de « GAN ASSURANCE », garantissant le remboursement de la totalité des indemnités.

Entreprises liées

	IOD CHARTRES	LAVEZZI
Participations	-	2 500
Dépréciation participations	-	-
Créances rattachées à des participations	-	85 280
Immobilisations financières diverses	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-
Créances diverses	715 710	93
Charges constatées d'avance	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-
Autres dettes diverses	-	-
Produits de participation	-	-
Intérêts et produits assimilés divers	2 390	4 253

Filiales et participation à plus de 50 %

S.A.R.L. LAVEZZI
28 630 BARJOUVILLE
R.C.S. CHARTRES 801 209 248

Capital	2 500
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	312 041
Quote-part du capital détenu	100 %
Valeur brute des titres détenus	2 500
Valeur nette des titres détenus	2 500
Prêts et avances consentis	85 280
Cautions & avals donnés	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 270 294
Résultat du dernier exercice clos	131 537
Dividendes encaissés	-

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

 **SOGECAUDIT**
COMMISSARIAT AUX COMPTES

SODICHAR
Société par actions simplifiée au capital de 800 000 euros
Siège social : 1 Rue des Orvilles
28630 BARJOUVILLE
326 554 607 RCS CHARTRES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023 s'élevant à 7 194 451,79 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 7 194 451,79 euros

A titre de dividendes 1 468 160,00 euros
Soit 148,00 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 5 726 291,79 euros
Qui s'élève ainsi à 46 064 001,85 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 444,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 467 716,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/03/2020	600 060,80 €	9 920	181,47 €	599 879,33 €
31/03/2021	700 054,40 €	9 920	211,71 €	699 842,69 €
DCUA du 09/12/2021*	6 800 160,00 €	9 920	2 056,50 €	6 798 103,50 €
31/03/2022	1 001 920,00 €	9 920	303,00 €	1 001 617,00 €

* Distribution exceptionnelle

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président

M. Olivier DUCATEL

DocuSigned by:

D48D48C61554483...